

**NOTICE OF INTENTION TO APPEAR
AVIS D'INTENTION DE COMPARAÎTRE**

ONTARIO COURT OF JUSTICE
COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
PROVINCE OF ONTARIO
PROVINCE DE L'ONTARIO

Form / Formule 7
Provincial Offences Act
Loi sur les infractions provinciales
Reg. / Règl. 950

TAKE NOTICE THAT I,
VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE JE, SOUSSIGNÉ(E), (defendant's name / nom du défendeur/de la défenderesse)

..... (current address / adresse actuelle) (street / rue) (apt. / app.)

..... (municipality / municipalité) (province) (postal code / code postal)

..... (offence number / numéro de l'infraction) (offence date / date de l'infraction)

wish to give notice of my intention to appear in court to enter a plea of not guilty at the time and place set for the trial respecting the charge set out in the Offence Notice or Parking Infraction Notice.
désire aviser de mon intention de comparaître devant le tribunal pour inscrire un plaidoyer de non-culpabilité à l'heure et au lieu prévus pour le procès en réponse à l'accusation énoncée dans l'avis d'infraction ou l'avis d'infraction de stationnement.

FOR ANY OFFENCE EXCEPT s.s. 144(18.1) OF THE HTA, COMPLETE THIS SECTION: POUR TOUTE INFRACTION NON VISÉE AU PARAGRAPHE 144 (18.1) DU CODE DE LA ROUTE, REMPLIR CETTE SECTION :	I intend to challenge the Provincial Offences Officer's evidence. I request that the officer attend the trial. <i>J'ai l'intention de contester la preuve de l'agent des infractions provinciales. Je demande que l'agent assiste au procès.</i>	<input type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
---	---	--	---

Note: If you have been charged with an offence under s.s. 144(18.1) of the Highway Traffic Act (red light running/owner), section 205.20 of the Highway Traffic Act provides that you must apply to the justice at trial if you wish to compel the attendance of the Provincial Offences Officer who issued the Certificate of Offence or who certified the photographs to be tendered at your trial.

Remarque : Si vous avez été accusé(e) d'une infraction visée au paragraphe 144 (18.1) du Code de la route (passage au feu rouge/propriétaire), l'article 205.20 du Code de la route prévoit que vous devez vous adresser au juge du procès si vous désirez obtenir la comparution de l'agent des infractions provinciales qui a délivré le procès-verbal d'infraction ou qui a certifié les photos qui seront présentées en preuve lors de votre procès.

I intend to appear in court to enter a plea at the time and place set for the trial and I wish that it be held in the English language.

J'ai l'intention de comparaître devant le tribunal pour inscrire un plaidoyer à l'heure et au lieu prévus pour le procès et je désire que le procès se déroule en français.

I request a language interpreter for the trial.
(leave blank if inapplicable)

Je demande l'aide d'un interprète de langue pour le procès.
(à remplir, s'il y a lieu)

Note: If you fail to notify the court office of address changes you may not receive important notices e.g., your Notice of Trial. You may be convicted in your absence if you do not attend the trial.	Remarque : Si vous omettez de prévenir le greffe du tribunal de tout changement d'adresse, vous pourriez ne pas recevoir d'importants avis (par ex., votre avis de procès). Vous pourriez être déclaré(e) coupable en votre absence si vous n'assistez pas au procès.
---	--

..... Signature of defendant or representative / (date)
Signature du défendeur/de la défenderesse ou du représentant/de la représentante

..... (representative's name / nom du représentant/de la représentante)

..... (current address / adresse actuelle) (street / rue) (apt. / app.)

..... (municipality / municipalité) (province) (postal code / code postal)